

## NOTE D'INFORMATIONS

### RENTREE SCOLAIRE 2021 : FORMALITES A ACCOMPLIR

#### INSCRIPTIONS – REINSCRIPTIONS :

**Du lundi 26 octobre au vendredi 18 décembre 2020 inclus,  
ET**

**Du lundi 18 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus.**

#### PAIEMENTS :

**Du lundi 18 janvier au vendredi 12 février 2021 inclus.**

**Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 H 30 à 15 H 45 (en continu), mercredi de 7h30 à 12h45**

Votre enfant doit être inscrit pour l'année scolaire 2021 dans une école publique de la ville de Dumbéa.

Les inscriptions et paiements se feront selon le calendrier ci-dessus auprès de la Régie de la Caisse des écoles de Dumbéa, si vous souhaitez que le ou les service(s) pris démarre(nt) dès le premier jour d'école.



#### LA REINSCRIPTION POUR 2021 N'EST PAS AUTOMATIQUE

Tous les parents sont invités à inscrire ou réinscrire leur(s) enfant(s) pour l'année 2021, même ceux ayant opté pour le prélèvement automatique en 2020.

Vous devrez être à jour des sommes dues auprès de notre établissement pour les années antérieures à 2021.

A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte et ce jusqu'à régularisation de la situation, même pour l'enfant bénéficiant d'une bourse de la province Sud pour 2021.

Les formulaires pour l'inscription ou la réinscription de votre (vos) enfant (s) seront distribués dans les écoles à compter du **lundi 26 octobre**. Ils devront impérativement être remplis puis remis directement à la Caisse des écoles de Dumbéa avant le **18 décembre 2020** ou à compter du **18 janvier 2021** (pas d'envoi par e-mail ou par la poste)

Le prélèvement automatique ne sera remis en place dès lors que les formulaires auront été déposés à la régie de la Caisse des écoles.

Le formulaire d'inscription doit être **obligatoirement** accompagné des documents suivants :

- ✓ 1 copie acte de naissance de chaque enfant ou livret famille
- ✓ 1 copie de pièce d'identité du responsable légal payeur
- ✓ 1 copie délégation d'autorité parentale ou jugement du tribunal pour la garde de l'enfant
- ✓ 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ 1 demande de prélèvement automatique remplie et signée (les deux parties) si règlement par prélèvement
- ✓ 1 RIP ou RIB de compte à vue
- ✓ 1 certificat d'un allergologue en cas d'allergie alimentaire nécessaire pour la mise en place d'un P.A.I.

Seules les demandes d'inscription complètes seront prises en compte.

La Caisse des écoles de la Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte vos données à caractère personnel aux fins d'assurer la gestion des services d'inscription et de gestion des services périscolaires (cantine, garderies et mercredi libéré). Ces données sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission.

L'ensemble des données doit être saisi sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service.

Conformément à loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en envoyant votre demande à : **Commune de DUMBEA – Délégée à la protection des données – Hôtel de Ville 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA NC**, et en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

**L'ensemble des services proposés débutera dès le 1<sup>er</sup> jour d'école, soit le lundi 15 février 2021**

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE DUMBEA – 72 Avenue d'Auteuil – 98835 NOUVELLE-CALÉDONIE

STANDARD : 41 02 50 - COURRIEL : [caisse-ecoles@ville-dumbea.nc](mailto:caisse-ecoles@ville-dumbea.nc)